



Bureau

Publié le : 29/01/2026

Séance du jeudi 15 janvier 2026
Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 8 janvier 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h02.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT (à compter de la question n°13), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, Mme Lorine GAGLIOLO donne pouvoir à Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Franck LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. Gabriel BAULIEU, M. Franck RACLOT donne pouvoir à M. Gilles ORY, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2026/2026.00004
Rapport n°4 – Attribution de subvention fonds congrès

4
Attribution de subvention fonds congrès

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

	Date	Avis
Commission n°2	17/12/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Promotion touristique du Grand Besançon »	Montant de l'opération : 5 250 €

Résumé :

Par délibération n°2020/005342, le Conseil Communautaire a créé un fonds congrès permettant l'attribution de subventions à des organisateurs d'événements professionnels d'envergure sur notre territoire. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 250 € au congrès "Assemblée Générale de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) organisé par l'Union Départementale des Associations Familiales du Doubs UDAF25 du 20 au 21 juin 2026 à Besançon, en application des critères votés en conseil.

Le Grand Besançon est un territoire dynamique reconnu pour sa visibilité, la consolidation de ses atouts et l'encouragement de son écosystème dans divers domaines.

Dans ce sens, depuis fin 2020, Grand Besançon Métropole a créé un fonds de soutien financier pour les congrès.

I. Assemblée Générale de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Cet évènement national rassemblera à Besançon, les UDAF de métropole et d'outre-mer, les Unions régionales, les mouvements familiaux ainsi que les représentants des associations familiales engagées sur tout le territoire.

Un représentant de l'Etat en charge des politiques familiales est attendu, aux côtés d'élus locaux et institutionnels du Doubs.

L'édition 2026 revêt un caractère exceptionnel. Depuis 80 ans d'existence de l'UNAF, l'Assemblée Générale n'avait encore jamais été organisée dans le département du Doubs. Cet évènement marque une première historique qui permettra de mettre en lumière le dynamisme du territoire et l'engagement de l'UDAf du Doubs au service des familles.

Principales caractéristiques du congrès :

Le congrès se déroule sur 2 jours,
Micropolis est le lieu choisi pour l'évènement,
Le nombre de congressistes attendus est d'environ 600 participants représentant 1 200 natiées,
Le budget du congrès est de 29 900 €.

II - Attribution d'une subvention en application du règlement d'intervention (critères) voté lors du Conseil Communautaire du 15 octobre 2020

Lors de sa séance du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a validé le principe de la création d'un fonds congrès participant au soutien à la dynamique territoriale en matière de « tourisme d'affaires ».

Ce fonds permet à Grand Besançon Métropole d'apporter son soutien à l'activité liée à l'accueil de grands évènements professionnels, propres à renforcer le rayonnement du territoire.

En effet, dans le cadre d'une politique dynamique d'attractivité, le concours qui peut être donné aux grands évènements, d'envergure nationale et internationale, participe à la fois à la mise en valeur des atouts du territoire et à la notoriété de notre destination.

Ce fonds est aussi l'occasion de soutenir un secteur important, les activités MICE (Meetings, Incentives, Conférences, Exhibitions/Events, pour le tourisme d'affaires), fortement impacté par la crise sanitaire sur notre territoire comme partout dans le monde.

Les critères d'attribution sont organisés dans une grille d'analyse qui permet d'attribuer des subventions allant de 2 250 à 8 250 €.

Ces critères prennent en compte le nombre de congressistes, de nuitées, la dimension et la notoriété de l'événement, le lien avec notre Projet de Territoire et des atouts majeurs de celui-ci, la découverte de ses atouts notamment patrimoniaux et les publications en découlant.

Le congrès « Assemblée Générale de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF°) » peut prétendre à un certain nombre de points en application de la délibération du Conseil communautaire (80). Le nombre de points cumulés donnent un montant de subvention (valeur du point 75 euros).

Le montant demandé était de 5 250 €. Il est donc proposé de s'aligner sur le montant demandé. Il s'agit d'une première demande.

III - Proposition d'attribution d'une subvention pour l'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF°)

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 5 250 € à l'« Assemblée Générale de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF°) » organisée par l'Union Départementale des Associations Familiales du Doubs (UDAF 25).

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 5 250 € au congrès de l'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF°).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,


Yves MAURICE
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,


Anne VIGNOT
Maire de Besançon